

Laurent (Saint), du côté Est, depuis la rue Ontario à la rue Sherbrooke.

Hôtel de Ville, (avenue de l'), au coin Nord-ouest de la rue Ontario.

LaFontaine, au coin Nord-ouest de la rue Iberville.

LaFontaine, au coin Sud-ouest de la rue Iberville.

Maisonneuve, vis-à-vis des Nos civiques 337 à 345.

Hibernia et Knox, au coin Sud-ouest.

Marc (Saint) vis-à-vis des Nos civiques 100 et 102, au coin Nord-ouest de la rue Saint-Luc.

Charlevoix, du côté Ouest, depuis la rue Knox à la rue Ryde.

Grand Trunk, depuis la rue Ropery au No civique 501.

Knox, vis-à-vis du No civique 17.

Metcalfe, vis-à-vis des Nos civiques 156 à 160.

Charron, vis-à-vis des Nos civiques 72 à 82.

Guy, vis-à-vis du No civique 241.

Nicolas (Saint), des deux côtés, entre les rues des Commissaires et Saint-Sacrement.

Pins (avenue des), vis-à-vis des Nos civiques 290 à 300.

Wellington et Fortune, au coin Nord-est.

Berthelet, depuis l'avenue Union à la rue Bleury.

Essex (avenue), vis-à-vis du No civique 1.

Milton, vis-à-vis du No civique 217.

Seymour, vis-à-vis du No civique 7.

Luc (Saint), vis-à-vis du No civique 42.

Félix (Saint), au coin Nord-est de la rue Notre-Dame.

McGill, vis-à-vis du No civique 147.

Lorne, des deux côtés, depuis la rue Milton à la rue Prince Arthur.

Chaboillez, depuis le No civique 21 au No 23.

Rachel et Rivard, au coin Sud-est.

Rivard, vis-à-vis du No civique 279.

Shuter, vis-à-vis des Nos civiques 97 à 103.

Jacques (Saint), du côté Nord, depuis la rue Seigneurs à la propriété de M. Hickey.

Dorchester, des deux côtés, depuis la rue Saint-Laurent à la rue Bleury.

Bishop, du côté Ouest, depuis la rue Sainte-Catherine à la rue au Sud de la rue Sherbrooke, sont terminés et déposés au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville.

Toutes personnes y mentionnées comme sujettes au paiement de quelque taxe ou contribution, sont, par les présentes, sommées d'en payer le montant au soussigné, à son dit bureau, dans les dix jours de cette date, sans autre avis.

W. ROBB,
Trésorier de la Cité.

BUREAU DU TRÉSORIER DE LA CITÉ,

HOTEL DE VILLE,

Montréal, 24 août, 1904.

Lawrence (St.) street, East side, from Ontario to Sherbrooke street.

Hôtel de Ville avenue, North-west corner of Ontario st.

LaFontaine street, North-west corner of Iberville st.

LaFontaine street, South-west corner of Iberville st.

Maisonneuve street, opposite civic Nos. 337 to 345.

Hibernia and Knox streets, South-west corner.

Mark (St.) street, opposite civic Nos. 100 and 102, North-west corner of St. Luke.

Charlevoix street, West side, from Knox to Ryde st.

Grand Trunk street, from Ropery street to civic No. 501.

Knox street, opposite civic No. 17.

Metcalfe street, opposite civic Nos. 156 to 160.

Charron street, opposite civic Nos. 72 to 82.

Guy street, opposite civic No. 241.

Nicholas (St.) street, both sides, between Commissioners and St. Sacrement streets.

Pine avenue, opposite civic Nos. 290 to 300.

Wellington and Fortune streets, North-east corner.

Berthelet street, from Union avenue to Bleury street.

Essex avenue, opposite civic No. 1.

Milton street, opposite civic No. 217.

Seymour street, opposite civic No. 7.

Luke (St.) street, opposite civic No. 42.

Félix (St.) street, North-east corner of Notre-Dame st.

McGill street, opposite civic No. 147.

Lorne avenue, both sides, from Milton to Prince Arthur street.

Chaboillez street, from civic Nos. 21 to 23.

Rachel and Rivard streets, South-east corner.

Rivard street, opposite civic No. 279.

Shuter street, opposite civic Nos. 97 to 103.

James (St.) street, North side, from St. Lawrence to Mr. Hickey's property.

Dorchester street, both sides, from St. Lawrence to Bleury street.

Bishop street, West side, from St. Catherine to lane south of Sherbrooke street are completed, and are now deposited in the office of the undersigned, in the City Hall.

All persons whose names appear therein as liable for the payment of any tax or assessment, are hereby required to pay the amount thereof to the undersigned at his said office, within ten days from this date, without further notice.

W. ROBB,
City Treasurer.

CITY TREASURER'S OFFICE,

CITY HALL,

Montreal, August 24th., 1904.



ESCOMPTE

AVIS est par le présent donné que

Jeudi, le 1er Septembre

est le dernier jour où l'ESCOMPTE DE 3 POUR CENT sera accordé sur les TAXES D'EAU, D'AFFAIRES ET PERSONNELLES.

Ceux qui désireront s'acquitter de leur TAXE D'EAU PAR VERSEMENTS pourront le faire, cependant, en payant la moitié le ou avant le 8 septembre et la balance le ou avant le 8 novembre, mais AUCUN ESCOMPTE ne sera accordé sur ces paiements; et dans le cas où le premier versement ne serait pas payé dans le délai spécifié, tout le montant deviendra dû et exigible, et l'eau pourra être INTERCEPTÉE en tout temps après les dates des échéances, sans autre avis.

Le paiement de la taxe pourra être effectué en envoyant par la poste des chèques acceptés, et les contribuables qui viendront régler à l'hôtel de ville éviteront des retards en apportant avec eux le montant exact de leurs comptes.

Pour la commodité de ceux qui résident loin de l'hôtel



DISCOUNT

NOTICE IS HEREBY GIVEN that

Thursday the 1st September

is the last day on which the 3 PER CENT. DISCOUNT can be allowed on WATER, BUSINESS AND PERSONAL TAXES. Parties desiring to avail themselves of the INSTALMENT SYSTEM ON WATER RATES can do so, however, by paying half on or before 8th September, and the balance on or before 8th November, but NO DISCOUNT is allowable on such payments; and in default of the first instalment within the time specified, the whole becomes exigible and the water may be TURNED OFF at any time there after without further notice.

Payments may be made by mailing accepted cheques